

### Objectifs

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

### Public concerné

Tout public

### Pré requis

Aucun

### Durée

14 h en présentiel

### Organisation de la formation

4 séances de 3,5 heures soit 2 jours de formation

En tenant compte des contraintes de l'entreprise répartition de ces séances sur 1 à 3 semaines

### Nombre de stagiaires par session

10 maximum

### Moyens d'encadrement

La formation est dispensée par des formateurs certifiés formateur PRAP par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS

### Méthodes pédagogiques

Formation-action basée sur des études de cas concrets, mises en situation, retours d'expériences et recherches de solutions pratiques par rapport aux problématiques professionnelles rencontrées

### Programme de formation

**Conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS**

**En suivant cette formation, le salarié est en capacité d'agir sur les risques liés à l'activité physique et notamment de :**

- Connaître et maîtriser les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles
- Observer et analyser en détail sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues
- Adopter de bonnes pratiques et des gestes appropriés à la tâche à effectuer en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions occasionnelles
- Proposer à son encadrement des améliorations techniques ou organisationnelles d'aménagement de son poste de travail
- Mobiliser les personnes concernées par la prévention des risques dans l'entreprise

### Evaluation

Certificat PRAP Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (validité : 2 ans)

A la fin de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'INRS leur délivrent un certificat Acteur PRAP - industrie, bâtiment et commerce

 LE PLUS A.GA.FOR

- ⇒ Formation ouverte à l'année
- ⇒ Collectif de 8 personnes en moyenne
- ⇒ Inter ou intra entreprise

 CONTACT

**Soukaïna ARGUANA, formatrice PRAP**  
**Emilie MARCHENAY, Responsable Développement et Ingénierie de Formation**  
[agafor@orange.fr](mailto:agafor@orange.fr)

**Brigitte LEROY PIANETTI, Directrice**  
[contact@agafor.net](mailto:contact@agafor.net)



**A.GA.FOR.**

Centre Nelson Mandela  
31 avenue Chautemps  
45200 MONTARGIS



**02 38 85 30 66**

[www.agafor.net](http://www.agafor.net)